



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION RELATIF À LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT ET D'ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE DES FAÇADES - 2017

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch met en œuvre une campagne de ravalement et d'isolation thermique extérieure des façades sur les voiries reconnues d'intérêt communautaire dans le cadre de son opération «Cœur de villes, cœur de Fensch». Sous conditions de respect du règlement d'attribution des subventions pour les travaux de ravalement et d'isolation thermique extérieure des façades¹, la Communauté d'Agglomération peut apporter une aide financière aux particuliers éligibles au titre des travaux effectués sur les constructions à usage d'habitation achevées il y a plus de 15 ans.

DÉSIGNATION DU DEMANDEUR (BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION)

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

BÂTIMENT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE

Adresse précise du bâtiment :

Références cadastrales :

Date de construction du bâtiment :

Utilisation du bâtiment :

Habitation principale

Location

Copropriété

Autre (à préciser) :



Date prévisionnelle de début des travaux :

Nature des travaux :

Montant prévisionnel des travaux de façades (HT) :

Montant prévisionnel des travaux d'isolation thermique extérieure (HT) :

Je soussigné(e) Madame/Monsieur², sollicite une subvention pour la réalisation de travaux de ravalement /et d'isolation thermique extérieure¹ des façades de mon bâtiment, dénommé ci-dessus.

Je m'engage à ne pas commencer les travaux sans autorisation, à respecter le règlement¹ et à fournir les documents sus visés.

Fait à

Le

Signature du demandeur :

¹règlement téléchargeable sur www.agglo-valdefensch.fr

²raier la mention inutile

PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Ce formulaire de demande de subvention doit être accompagné :

- De la déclaration préalable des travaux.
 - De la copie d'un justificatif de propriété (taxe foncière, acte de vente...).
 - Des photographies en couleur des façades concernées par les travaux.
 - D'un plan de situation et d'un plan de masse du bâtiment.
 - De la copie du/des devis descriptif(s) quantitatif(s) et estimatif(s) de l'entreprise (les devis détailleront le montant HT des travaux liés au ravalement de façades et ceux liés aux travaux d'isolation thermique extérieure). Les devis stipuleront le nom du/des propriétaire(s) et l'adresse d'habitation concernée.
 - D'un relevé d'identité bancaire au nom du/des propriétaire(s) ou du syndic en cas de copropriété avec le numéro de SIRET.
 - Pour les copropriétés : la copie du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires approuvant l'exécution des travaux.
-

DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le formulaire de demande de subvention ainsi que l'ensemble des pièces du dossier doivent être déposés à la mairie du bâtiment concerné par les travaux, avec la Déclaration Préalable des travaux. Le formulaire de demande de subvention est disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch : www.agglo-valdefensch.fr (rubrique **En un clic / À télécharger**).

RAPPEL : Les travaux ne doivent pas démarrer avant l'accord de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sous peine de remettre en cause l'octroi de la subvention. L'accord sera matérialisé par un courrier de notification qui signifiera l'attribution ou non d'une subvention et le montant plafond de subvention accordé. Une autorisation de commencement des travaux pourra être demandée lors du dépôt du dossier de demande de subvention. Cette dernière ne vaudra pas accord d'attribution d'une subvention. Dans ce cas, un courrier de demande d'autorisation de commencement des travaux à l'attention du Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch devra être joint au dossier de demande de subvention.

VOTRE INTERLOCUTEUR POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT :

Séverine BREIT
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
10 rue de Wendel 57705 HAYANGE
03.82.86.65.70 - severine.breit@agglo-valdefensch.fr